



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
 \*\*\*\*\*  
**INTERDISANT LA CIRCULATION ET  
 LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES  
 RUES AMBROISE CROIZAT et JEAN MOULIN  
 POUR TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE  
 ET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS**

Affiché le : **17 JUIN 2019**

\*\*\*\*\*

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu le *code de la route* et notamment les articles R 411-1, R 417-1 et R 417-10,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pendant le déroulement des TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS RUES AMBROISE CROIZAT POUR PARTIE ET JEAN MOULIN à Villers-Semeuse qui seront effectués par l'entreprise « COLAS NORD-EST » de Vivier-au-Court (08440) à partir du LUNDI 17 JUIN prochain,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La CIRCULATION et le STATIONNEMENT DE TOUT VÉHICULE seront INTERDITS RUE AMBROISE CROIZAT jusqu'à son intersection avec la rue Jean Moulin et RUE JEAN MOULIN à partir du LUNDI 17 JUIN 2019, 7 H 30 et jusqu'à la fin des travaux dans le cadre de l'aménagement de voirie et de l'enfouissement des réseaux secs de ces deux rues.

En fonction de l'avancement des travaux, la circulation pourra être autorisée en alternat sur certaines portions de voiries et l'accès aux habitations pourra également être autorisé pour les riverains des rues Ambroise Croizat et Jean Moulin.

**LES DÉVIATIONS NÉCESSAIRES SERONT MISES EN PLACE.**

**ARTICLE 2** : Monsieur le *Directeur Général des Services* de la mairie de Villers-Semeuse, les agents de la *POLICE MUNICIPALE* de Villers-Semeuse, Monsieur le *Directeur Départemental de la Sécurité Publique* et tous les agents placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux extrémités des sections concernées par cette interdiction de circulation et de stationnement.



Le Maire,

*Jérémy DUPUY*